

# COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

## Relevé de décisions de la réunion du 25 mars 2024

### 1. COMPETITIONS

#### 1.1. Homologation des résultats / classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- PRO D2 à l'issue de la 23<sup>ème</sup> journée de la saison 2023/2024 ;
- TOP 14 à l'issue de la 18<sup>ème</sup> journée de la saison 2023/2024.

#### 1.2. Moyenne JIFF intermédiaires

Le Comité Directeur de la LNR a validé les moyennes intermédiaires de JIFF sur la feuille de match par club de TOP 14 et de PRO D2. La moyenne prend en compte les internationaux français mis à disposition du XV de France et de France 7.

Pour rappel, à la fin de la saison 2023/2024 chaque club de TOP 14 et de PRO D2 doit atteindre une moyenne de 16 JIFF par feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison, phases finales comprises. Pour accéder aux versements du Fonds JIFF, la moyenne à atteindre est de 17. Pour les clubs promus en TOP 14, la moyenne de JIFF à atteindre est de 14 par feuille de match la 1<sup>ère</sup> saison suivant leur accession, et de 15 la deuxième saison.

La moyenne pour le TOP 14 après la 18<sup>ème</sup> journée s'élève à 17,81. La moyenne pour la PRO D2 après la 23<sup>ème</sup> journée s'élève à 17,10.

TOP 14	Moyenne à la J17 2019/2020	Moyenne à la J22 2020/2021	Moyenne à la J22 2021/2022	Moyenne à la J20 2022/2023	Moyenne à la J18 2023/2024
Bayonne	15,88	15,05	15,96*	16,15	19,61
Bordeaux	16,24	16,05	19,09	17,45	19,61
Castres	17,12	16,45	16,18	16,75	17,72
Clermont	15,76	17,05	19,14	18,55	16,00
La Rochelle	16,41	16,45	16,59	17,40	18,44
Lyon	17,41	18,05	18,59	17,80	16,56
Montpellier	17,29	17,23	16,32	16,15	15,44
Oyonnax	16,30*	16,81*	17,19*	17,09*	15,83

Paris	17,65	16,14	16,41	18,90	17,33
Pau	18,00	17,27	17,36	18,85	17,06
Perpignan	17,35*	16,00*	14,68	15,10	16,44
Racing 92	20,76	20,05	19,68	18,80	20,72
Toulon	18,00	17,68	15,86	16,20	17,22
Toulouse	20,76	18,00	20,05	21,50	21,33

PRO D2	Moyenne à la J23 2019/2020	Moyenne à la J24 2020/2021	Moyenne à la J27 2021/2022	Moyenne à la J23 2022/2023	Moyenne à la J23 2023/2024
Agen	16,18*	18,73*	18,04	16,61	17,65
Angoulême	17,23	14,46	-	17,22	18,39
Aurillac	16,96	17,26	17,96	17,65	17,65
Béziers	16,09	16,30	17,19	16,26	16,00
Biarritz	15,74	16,77	13,68*	15,52	17,35
Brive	14,53*	15,86*	16,45*	16,70*	15,96
Colomiers	16,17	16,63	17,93	17,78	17,74
Dax	-	-	-	-	16,35
Grenoble	16,74	17,89	17,37	17,70	18,48
Montauban	17,36	17,70	16,26	17,22	16,04
Mont-de-Marsan	16,87	16,00	16,37	16,91	17,70
Nevers	17,00	18,37	18,11	17,09	17,35
Provence	17,40	21,33	16,63	16,74	16,70
Rouen	15,91	16,04	17,22	17,04	16,78
Valence-Romans	15,68	16,04	-	-	17,39
Vannes	16,43	16,78	15,85	16,09	16,00

### 1.3. Cahier des charges phases finales

Le Comité Directeur a acté la reconduction à l'identique des cahiers des charges relatifs aux phases finales (conditions de participations, modèles financiers, billetterie...). Ils seront communiqués par la LNR aux clubs début d'avril.

### 1.4. Finale de PRO D2

Le Comité Directeur a désigné le stade Ernest-Wallon de Toulouse comme hôte de la finale de PRO D2 pour les 4 prochaines éditions (2024 à 2027).

La finale de PRO D2 2023/2024 aura lieu le samedi 8 juin 2024 à 17h30 sur CANAL+.

## 1.5. Calendrier des dates 2024/2025

Le Comité Directeur a acté le calendrier des dates 2024/2025 joint en annexe.

Les ajustements intégrés sont liés aux programmations des matches internationaux en novembre (décalage de la J12 de PRO D2 compte-tenu de la programmation de France/Argentine le vendredi soir) et sur la période du Tournoi des 6 Nations (finale de l'In Extenso Supersevens le samedi 1<sup>er</sup> février, lendemain de France/Pays de Galles ; journée de TOP 14 en doublon le weekend d'Italie/France).

Le calendrier sera définitif après approbation par le Comité Directeur de FFR lors de sa séance du 29 mars.

## 1.6. Principes d'élaboration du calendrier des oppositions 2024/2025

Le Comité Directeur a validé les principes d'élaboration des oppositions, qui s'inscrivent dans la continuité de ceux appliqués les saisons précédentes :

- Absence de symétrie entre les matches allers et les matches retours, avec 7 journées d'écart minimum entre le match aller et le match retour ;
- Equilibre du nombre de matches à domicile et à l'extérieur sur chaque phase :
  - TOP 14 : pour chaque club, 6 ou 7 matches à domicile par phase dont 2 matches à domicile et 2 matches à l'extérieur entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> journée,
  - PRO D2 : pour chaque club, 7 ou 8 matches à domicile pour chaque phase dont 2 matches à domicile et 2 matches à l'extérieur entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> journée, et dont 3 matches à domicile et 3 matches à l'extérieur entre la 6<sup>ème</sup> et la 11<sup>ème</sup> journée (seule modification) ;
- Alternance entre les matches à domicile et les matches à l'extérieur :
  - Maintien de l'alternance comme règle prioritaire,
  - TOP 14 et PRO D2 : suppression des pivots entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> journées,
  - Limitation autant que possible à 4 pivots (série de 2 matches consécutifs à domicile ou à l'extérieur) par club sur la saison,
  - Suppression des séries de 3 matches consécutifs à domicile ou à l'extérieur (hors demande spécifique et justifiée par le club) ;
- Positionnement a minima d'une journée spécifique « Supporters / Derby » TOP 14 / PRO D2 ;
- Prise en compte des souhaits du diffuseur :
  - Des affiches programmées en « Prime Time » à toutes les journées,
  - Les affiches priorisées par Canal+ sur les journées les mieux exposées ;
- Prise en compte des demandes des clubs :
  - Pas de limitation du nombre de souhaits des clubs,
  - Priorisation des souhaits par ordre d'importance,
  - Délocalisation : (i) 1 date demandée : 3 clubs adverses au minimum à proposer, (ii) 1 club demandé : 3 dates possibles au minimum à proposer,
  - Prise en compte des demandes des clubs après analyse par la LNR de leur recevabilité ;
- Limitation du nombre de matches à domicile entre les équipes proches géographiquement (i) entre les clubs participant à un même championnat, (ii) entre les clubs de TOP 14 et de PRO D2 ;
- Limitation du nombre de matches à domicile entre un club de TOP 14 ou de PRO D2 et un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 d'une même ville, si la demande est formulée par le club et dans la mesure du possible ;

- S'agissant des souhaits des clubs, et comme la saison précédente - pas de prise en compte :
  - des demandes de positionnement particuliers de « matches de galas » qui ne sont pas des matchs délocalisés,
  - des demandes de matchs à l'extérieur en J1 (hors justification liées à la réalisation de travaux),
  - des demandes de matchs à domicile sur la dernière journée de saison régulière ;

Le planning prévisionnel d'établissement et de publication est le suivant :

- 17 mai : Ouverture de la plateforme de saisie des souhaits clubs,
- 11 juin : Date limite de réponse des clubs (fermetures des accès E-drop),
- Fin juin : Analyse des souhaits, échanges avec les clubs, transmission des souhaits diffuseur, à la LNR + Analyse des Calendriers Ligue 1 / Ligue 2 (sous réserve LFP),
- Fin juin : Constitution des calendriers et analyses des livrables,
- Début juillet : Communication des calendriers TOP 14 et PRO D2,
- Début juillet : Communication des programmations de début de saison.

### 1.7. Etapes estivales In Extenso Supersevens 2024

Après une procédure de consultation lancée en janvier 2024, le Comité Directeur a sélectionné les 3 villes hôtes de l'édition 2024/2025 de l'In Extenso SUPERSEVENS :

- Etape 1 : Mont-de-Marsan le samedi 17 août,
- Etape 2 : La Rochelle le samedi 24 août,
- Etape 3 : Pau le samedi 31 août,

Paris La Défense Arena accueillera l'étape finale le samedi 1<sup>er</sup> février 2025.

### 1.8. Dispositif GPS

Le Comité Directeur a acté le principe d'une solution GPS unique clubs / équipes de France sur le cycle 2025/2029. La consultation conjointe FFR/LNR sera lancée en avril 2024 pour une décision sur la solution retenue en juin 2024 et un déploiement en 2025/2026.

Compte-tenu de l'importance de l'utilisation d'une solution commune entre l'ensemble des clubs et des équipes nationales pour i) le suivi des joueurs internationaux et ii) le déploiement du socle data sur la santé, qui est l'un des projets prioritaires du Plan Stratégique 2023/2027, le Comité Directeur a acté que la solution qui sera retenue à l'issue de la consultation devra être utilisée de façon obligatoire par les 30 clubs professionnels à compter de la saison 2025/2026.

Le modèle de financement sera évoqué lors du prochain Comité Directeur.

Pour la saison transitoire 2024/2025, un avenant de reconduction avec Catapult (opérateur actuel retenu par la FFR et la LNR) a été proposé aux clubs. Dans l'attente du déploiement de la solution unique en 2025/2026, et pour conserver la dynamique actuelle, la recommandation / demande de la LNR aux clubs pour la saison 2024/2025 est de conclure l'avenant avec Catapult. Si le club fait le choix de collaborer avec un autre prestataire, cette collaboration doit être limitée à la seule saison 2024/2025 sans prendre d'engagement au-delà.

## **2. INTERNATIONAL**

---

Une synthèse des thèmes abordés pendant le séminaire de World Rugby qui s'est déroulé les 27, 28 et 29 février dernier a été présentée au Comité Directeur (évolution du jeu et des règles, protocole « player welfare », Règle 9 (indemnisation des clubs au titre de la mise à disposition joueurs en équipe nationale) et Règle 4 (indemnités de formation liées à des mutations internationales)).

## **3. PARTENARIAT**

---

Le Comité Directeur a validé le renouvellement de deux partenariats arrivant à échéance en juin :

- Partenariat LNR / BETCLIC pour une durée de 3 saisons (2024/25 à 2026/27) en tant que « Fournisseur Officiel du TOP 14 » (rang 3) ;
- Partenariat FFR / LNR / LA POSTE pour une durée de 4 saisons (2024/25 à 2027/28) en tant que Partenaire des Arbitres du TOP 14, de PRO D2, de l'In Extenso Supersevens et de France Rugby.

## **4. DROITS AUDIOVISUELS**

---

Dans la continuité des précédentes innovations éditoriales déployées depuis deux saisons, plusieurs évolutions dans l'éditorialisation de la diffusion du TOP 14 partagées avec CANAL+ ont été soumises à discussion en vue d'un déploiement, selon les sujets, à compter de cette fin de saison et lors de la prochaine saison :

- Tests évènementiels sur l'inscription des noms des joueurs au dos du maillot
- Refonte de la charte d'habillage audiovisuelle TOP 14 / PRO D2
- Approfondissement des statistiques officielles exploitées lors de la diffusion des matches
- Dispositifs de production renforçant l'immersion lors des matches : ils seront présentés aux managers de TOP 14 en vue des tests réalisés en fin de saison

## **5. PLAN STRATEGIQUE 2023/2027 - TOURNOI FEMININ DE L'IN EXTENSO SUPERSEVENS**

---

Dans le cadre de la démarche de structuration et de la valorisation de la pratique féminine de haut-niveau, et conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan Stratégique 2023-2027, le Comité Directeur a acté le lancement dès la saison 2024/2025 – dans le cadre d'une organisation commune FFR/LNR – du tournoi féminin de l'In Extenso Supersevens IES7 selon les principes suivants :

- Format :
  - Etape qualificative :
    - 12 équipes : les équipes d'Elite 1 féminine 2024/2025 et les 2 équipes relégués ;
    - dans le cadre de l'étape 3 de l'In Extenso Supersevens (Pau).
  - Les 4 meilleures équipes de l'étape qualificative seront qualifiées pour un tournoi final qui aura lieu dans le cadre de la Finale de l'In Extenso Supersevens en Février 2024 à Paris La Défense Arena avec la délivrance du titre de « Championne de France ».

- Organisation : compétition Fédérale, co-organisée par la FFR et la LNR
  - FFR : qualification des Equipes et Joueuses / gestion disciplinaire et médicale
  - LNR : organisation matérielle / commercialisation / communication

## 6. CONVENTION FFR-LNR

Le Comité Directeur a acté une nouvelle répartition de la redevance de 1% sur les paris sportifs relatifs au TOP 14, à la PRO D2, à l'In Extenso Supersevens et à l'équipe de France.

Pour rappel, la convention en cours prévoit une répartition 85% - 15% pour la LNR/FFR.

Avec accord de la FFR, le Comité directeur a acté que la répartition se ferait désormais au réel (100% pour la LNR s'agissant du produit de la redevance assise sur les compétitions de clubs, 100% pour la FFR s'agissant du produit de la redevance assise sur les compétitions d'équipes nationales) à compter de la saison 2023/2024 jusqu'au terme de la convention FFR/LNR (2026/2027).

Une modification de la convention FFR / LNR intégrant la nouvelle répartition sera soumise lors de l'Assemblée Générale de la LNR de juillet.

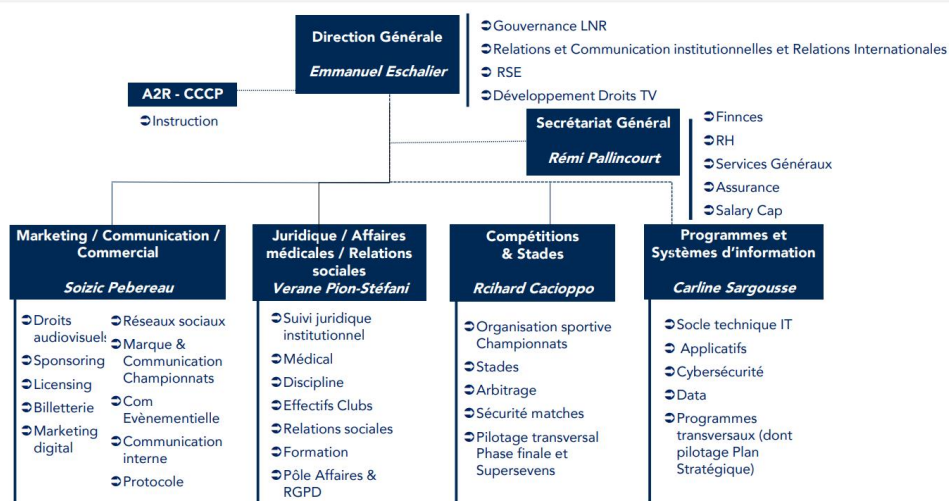
## 7. ORGANISATION

Suite au départ de Thomas Otton, directeur communication et RSE, l'organisation de la LNR évolue avec le regroupement des activités et des équipes marketing/commerciales d'une part, et communication d'autre part, au sein d'une nouvelle direction Marketing / Communication / Commerciale dirigée par Soizic Pebereau.

Le pôle RSE, ainsi que la communication institutionnelle, seront eux rattachés directement à la direction générale.



### NOUVELLE ORGANISATION LNR – AVRIL 2024



## **8. PLAN DE PERFORMANCE ARBITRAGE**

---

Un point d'étape sur le plan de performance Arbitrage est présenté par la Direction nationale des officiels de match (indicateurs de suivi mis en place et nouvelle organisation du secteur « haut niveau » de la DTNO)

## **9. LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES 9-10 JUILLET 2024**

---

L'Assemblée Générale de fin de saison de la Ligue Nationale de Rugby aura lieu les 9 et 10 juillet prochains à Vannes.

## **10.TOP 14 EXTRA TOUR 2024**

---

Les étapes du TOP 14 EXTRA TOUR se dérouleront dans les villes et aux dates suivantes :

- 10 & 11 Mai 2024 : Valence, Champ de Mars
- 7 & 8 Juin 2024 : Clermont Ferrand, Place de Jaude
- 21 & 22 Juin 2024 : Bordeaux, Place des Quinconces (demi-finales)
- 28 & 29 Juin 2024 : Marseille, Quai de la Fraternité (finale).